

Bretagne, Finistère, Carhaix-Plouguer,  
ZAC de Kergorvo 2-1

# Diagnostic archéologique 2018

sous la direction de

**Serge Mentele**

**Inrap Grand Ouest**  
Septembre 2018



Bretagne, Finistère, Carhaix-Plouguer, ZAC de *Kergorvo 2-1*

# Diagnostic archéologique 2018

Code INSEE  
29024

Nr site

sous la direction de  
**Serge Mentele**

avec la collaboration de  
**Eddie Roy**

Entité archéologique

Arrêté de prescription  
SRA 2017-232

Système d'information

Code Inrap  
D118800

**Inrap Grand Ouest**  
37 rue du Bignon CS 67737  
35577 Cesson Sévigné Cedex  
Tél. 02 23 36 00 40, [grand-ouest@inrap.fr](mailto:grand-ouest@inrap.fr)

Septembre 2018



---

## Sommaire

1		Fiche signalétique
2		Mots-clés des Thésaurus
3		Intervenants
5		Notice scientifique
<b>6</b>	<b>I.</b>	<b>Introduction</b>
<b>6</b>	<b>I.1</b>	<b>Circonstances et objectifs de l'intervention</b>
<b>22</b>	<b>I.2</b>	<b>État des connaissances avant l'opération</b>
22	I.2.1	Cadre topographique et géologique
23	I.2.2	Cadre archéologique et historique
<b>28</b>	<b>I.3</b>	<b>Stratégies et méthodes mises en œuvre</b>
28	I.3.1	Les contraintes techniques
28	I.3.2	La phase terrain
30	I.3.3	La post-fouille
30	I.3.4	Les analyses
<b>33</b>	<b>II.</b>	<b>Les Résultats</b>
<b>33</b>	<b>II.1</b>	<b>Introduction</b>
<b>33</b>	<b>II.2</b>	<b>Un réseau fossoyé de l'Antiquité</b>
<b>36</b>	<b>II.3</b>	<b>Un réseau fossoyé moderne</b>
<b>37</b>	<b>II.4</b>	<b>Une carrière moderne</b>
<b>38</b>	<b>II.5</b>	<b>Une probable puits de datation indéterminée</b>
<b>43</b>	<b>III.</b>	<b>Etude des mobiliers archéologiques (par Eddie Roy)</b>
<b>43</b>	<b>III.1</b>	<b>Introduction</b>
<b>43</b>	<b>III.2</b>	<b>Catalogue par contexte de découverte</b>
<b>49</b>	<b>IV.</b>	<b>Conclusion</b>
<b>50</b>	<b>V</b>	<b>Bibliographie</b>
<b>51</b>		<b>Listing des figures</b>
<b>54</b>		<b>Annexes</b>
		Inventaire des structures
		Inventaire des mobiliers





**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

## FICHE SIGNALÉTIQUE

---

### Localisation

Région

Bretagne

Département

Finistère (29)

Communes

Carhaix-Plouguer

Adresse ou lieu-dit

ZAC de Kergorvo

Code INSEE

29024

Références cadastrales

Section B, parcelles 38 et 40

Coordonnées Lambert 93

X : 215190

Y : 6817088

Z : 150 m NGF

---

### Propriétaire des terrains

Société d'Aménagement du Finistère (SAFI)

---

### Référence de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription

n° 2017-232 en date du 17/07/2017

Numéro de l'arrêté de désignation

n° 2018-145 en date du 30/04/2018

---

### Maître d'ouvrage des travaux d'aménagements

Société d'Aménagement du Finistère (SAFI)

Siège social :

Conseil départemental du Finistère

32 boulevard Dupleix

29196 Quimper cedex

Bureaux et adresse postale :

4, rue du 19 mars 1962

CS 92023

29018 Quimper cedex

---

### Nature de l'aménagement

Zone d'Aménagement concerté

---

### Surface du projet d'aménagement

29925 m<sup>2</sup>

---

### Emprise du diagnostic archéologique

29925 m<sup>2</sup>

---

### Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

---

### Responsable scientifique de l'opération

Serge Mentele

---

### Organisme de rattachement

INRAP Grand Ouest

37 rue du Bignon CS 67737

35577 CESSON-SEVIGNE

---

### Dates d'intervention sur le terrain

Du 25/06/2018 au 29/06/2018

---

### Surface sondée

3068 m<sup>2</sup> soit 10.25 % de l'emprise  
du projet



## INTERVENANTS

### Intervenants scientifiques

Jean-Charles Arramond, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Serge Mentele, Inrap	Chargé d'étude et d'opération	Responsable scientifique

### Collaborations

Eddie Roy, Inrap	Chargé d'opération et de recherches	Étude des mobiliers
------------------	-------------------------------------	---------------------

### Intervenants administratifs

Jean-Charles Arramond, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Tinevez, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistant opérationnel	Mise en place et suivi de l'opération
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique	Mise en place de l'opération
Nicolas Jousset, SAFI	Chargé d'opérations	Responsable d'opération en charge du dossier

**Equipe de fouille**

Serge Mentele, Inrap	Chargé d'étude et d'opération	Responsable scientifique
Véronique Chaigne	Chargé d'étude et d'opération	Travaux de terrain
Vincent pommier	Chargé d'étude et d'opération	Topographie

**Equipe de post-fouille**

Serge Mentele, Inrap	Chargé d'étude et d'opération	Coordination scientifique
----------------------	-------------------------------	---------------------------

**Traitement des mobiliers**

Eddie Roy, Inrap	Chargé d'opération et de recherches	Lavage, tamisage et conditionnement du mobilier
------------------	-------------------------------------	---

**Traitement des données**

Serge Mentele, Inrap	Chargé d'étude et d'opération	DAO (traitement des données de terrains)
----------------------	-------------------------------	--

**Etudes**

Eddie Roy, Inrap	Chargé d'opération et de recherches	Étude des mobiliers
------------------	-------------------------------------	---------------------

**Intervenants techniques**

Ets Beausire	-	Terrassement mécanique à deux pelles de 180 CV avec godet de curage de 3 m de large.
--------------	---	--

## NOTICE SCIENTIFIQUE

Le projet d'aménagement de la ZAC de Kergorvo 2-1 (tranche 1) sur la commune de Carhaix-Plouguer (29) a conduit le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne à prescrire un diagnostic archéologique sur l'ensemble des parcelles concernées, lesquelles totalisent une surface de 29925 m<sup>2</sup>.

Les résultats de ce diagnostic archéologique révèlent la faible prégnance de vestiges archéologiques. Les éléments mis au jour correspondent à un réseau fossoyé antique, une large fosse d'extraction et un probable puits de datations indéterminées. Plus ponctuellement, les quelques rares tessons céramiques recueillis sont majoritairement de facture protohistorique.

# I. INTRODUCTION

## I.1 Circonstances et objectifs de l'intervention

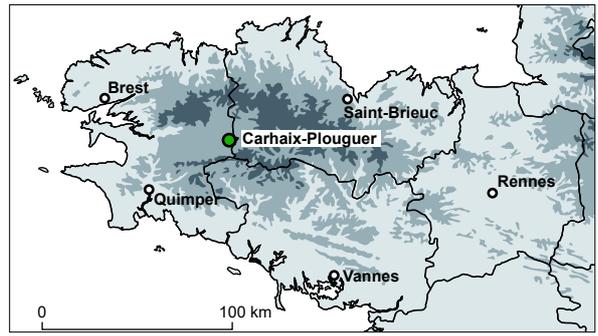
Le projet d'aménagement de la ZAC de Kergorvo 2-1 (tranche 1) sur la commune de Carhaix-Plouguer (29) a conduit le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne à prescrire un diagnostic archéologique sur l'ensemble des parcelles concernées (Section B, parcelles 38 et 40), lesquelles totalisent une surface de 29925 m<sup>2</sup> (fig. 1 et 2).

La localisation du projet, dans un secteur riche en vestiges archéologiques, se caractérisait notamment par l'existence dans l'environnement immédiat, d'une unité domestique de la transition Néolithique final/Bronze ancien, de sépultures de l'âge du Bronze, du tracé de l'aqueduc de *Vorgium*, de sépultures antiques et d'un habitat du haut Moyen-âge.

# Localisation de l'opération

Bretagne, Finistère, Carhaix-Plouguer,  
Kergorvo 2-1

Coordonnées Lambert 93  
X : 215198  
Y : 6817224  
Z : 150 m NGF



Département :  
FINISTERE

Commune :  
CARHAIX PLOUGUER

Section : B  
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 23/09/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2016 Ministère de l'Économie et des  
Finances

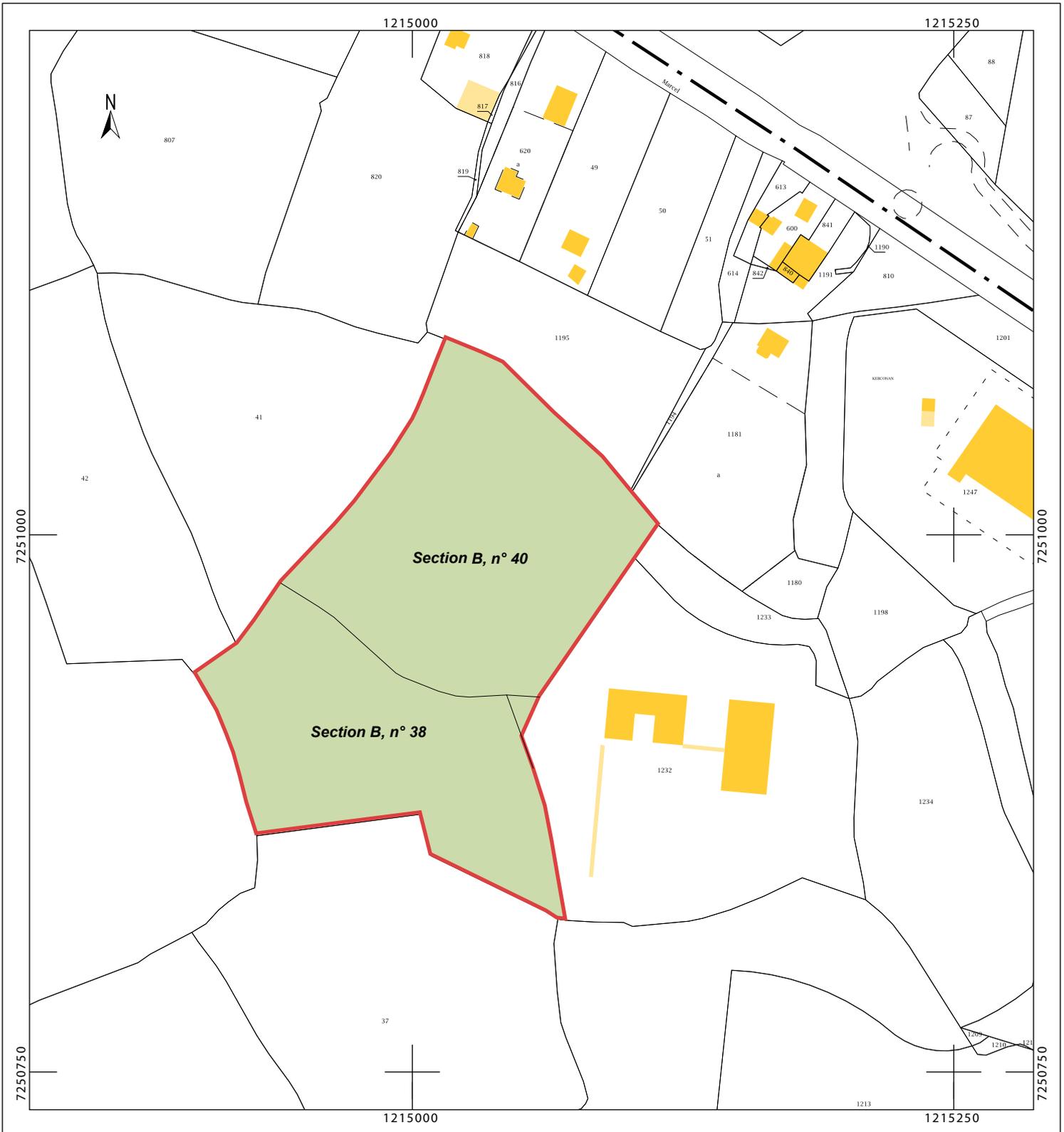
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
BANT DE CHATEAULIN  
PLACE DE KERJEAN 29150  
29150 CHATEAULIN  
tél. 0298867900 -fax 0298863228  
bant.chateaulinj@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





PRÉFET DU FINISTÈRE

**Préfecture**

Direction de la coordination des  
politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de la coordination

Arrêté préfectoral n° 2018047-0003  
portant autorisation temporaire d'occuper les propriétés privées afin de procéder à des levés  
topographiques et un diagnostic archéologique dans le cadre du projet d'extension de la  
ZAC de Kergorvo sur le territoire de la commune de Carhaix-Plouguer

Le Préfet du Finistère  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU le code pénal et notamment ses articles 322-1, 322-2 et 433-11 ;
- VU le code de justice administrative ;
- VU la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux publics, et notamment son article 3 ;
- VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, modifiée par la loi n° 57.391 du 28 mars 1957 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 17 août 2016 portant déclaration d'utilité publique des travaux relatifs au projet d'extension de la ZAC de Kergorvo sur le territoire de la commune de Carhaix-Plouguer ;
- VU l'arrêté préfectoral du 5 mai 2017 déclarant cessibles, au profit de la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI) les immeubles nécessaires au projet d'extension de la ZAC de Kergorvo, à Carhaix-Plouguer ;
- VU l'arrêté du préfet de Région n° 2017-198 du 20 juin 2017 modifiant l'arrêté n° 2017-057 du 22 février 2017 portant prescription de diagnostic archéologique ;
- VU La délibération du 10 décembre 2015 par laquelle la communauté de communes Poher communauté a concédé l'aménagement de l'extension de la ZAC de Kergorvo, à Carhaix-Plouguer, à la SAFI ;
- VU la demande en date du 9 février 2018 du directeur général de la SAFI en vue d'obtenir l'autorisation d'occuper les propriétés privées sur le territoire de la commune de Carhaix-Plouguer afin de réaliser un diagnostic archéologique dans le cadre du projet d'extension de la ZAC de Kergorvo ;

Considérant que les parcelles dont l'occupation est sollicitée appartiennent au domaine privé de la Société d'économie mixte d'aménagement du Finistère dont le siège est à Quimper (29000) ; que le diagnostic archéologique en vue duquel la présente autorisation est sollicitée participe à la réalisation de l'extension de la ZAC de Kergorvo, opération reconnue d'utilité publique, et par suite, a le caractère de travaux publics ; que l'occupation des terrains nécessitée par ce diagnostic est temporaire ;

que si la SAFI a la qualité de propriétaire des terrains dont elle sollicite l'occupation temporaire, les dispositions de la loi du 29 décembre 1892 ont pour objet de prévoir un régime d'indemnisation spécifique tant des propriétaires que des éventuels locataires ; que les parcelles visées sont mises en location ;

que dès lors, l'occupation temporaire sollicitée entre dans le champ d'application de la loi du 29 décembre 1892 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère ;

## ARRÊTE

### Article 1

Les agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), de la SAFI et du cabinet Roux & Jankowski, géomètres experts, auxquels le directeur général de la SAFI délègue ses droits, sont autorisés à occuper temporairement les parcelles cadastrées section B numéros 38 et 40 de la commune de Carhaix-Plouguer, pour effectuer des levés topographiques et un diagnostic archéologique dans le cadre du projet d'extension de la ZAC de Kergorvo.

### Article 2

Les terrains correspondants concernent les parcelles annexées au présent arrêté.

### Article 3

Chaque agent visé à l'article 1 est muni d'une copie du présent arrêté et de l'acte de délégation des droits du directeur général de la SAFI qu'il doit présenter à toute réquisition.

### Article 4

L'occupation temporaire, qui porte sur la totalité de l'emprise des parcelles cadastrées B38 et B40 de la commune de Carhaix-Plouguer, est autorisée pour une durée de six mois.

Le cabinet Roux & Jankowski procède à des levés topographiques et à l'élaboration d'un plan de délimitation.

L'INRAP réalise un diagnostic archéologique lequel consiste notamment en :

- réalisation de tranchées de sondage d'environ 20 mètres de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet et dont la surface devra couvrir au moins 7 % de l'empris affectée aux travaux

- réalisation éventuelle de fenêtres de décapage plus larges afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges
- nettoyage manuel et le cas échéant, fouille par échantillonnage sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques

L'accès aux parcelles B38 et B40 se fait depuis la voie intérieure de la ZAC de Kergorvo 1 en transitant par la parcelle B1233 (cf. extrait du plan cadastral annexé).

#### Article 5

Le propriétaire des parcelles précitées n'étant pas domicilié dans la commune, le maire de la commune de Carhaix-Plouguer notifie le présent arrêté au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété. Il y joint une copie du plan parcellaire et conserve l'original de cette notification.

L'arrêté et le plan parcellaire restent déposés à la mairie pour être directement communiqués aux intéressés, sur leur demande.

#### Article 6

Après l'accomplissement des formalités qui précèdent et à défaut de convention amiable, le maire de Carhaix-Plouguer fait au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété, préalablement à toute occupation du terrain désigné, une notification par lettre recommandée, indiquant le jour et l'heure où la SAFI ou les personnes auxquelles elle a délégué ses droits comptent se rendre sur les lieux ou s'y faire représenter pour procéder contradictoirement à la constatation de l'état des lieux.

Entre cette notification et la visite des lieux, il doit y avoir un intervalle de dix jours au moins.

#### Article 7

Si le propriétaire ne peut être présent sur les lieux, le maire lui désigne d'office un représentant pour opérer contradictoirement avec celui de la SAFI ou de la personne à laquelle elle a délégué ses droits.

Le procès-verbal de l'opération, qui doit fournir les éléments nécessaires pour évaluer le dommage, est dressé en trois expéditions destinées l'une à être déposée à la mairie, les deux autres à être remises aux parties intéressées.

Si les parties ou les représentants sont d'accord, les travaux autorisés par l'arrêté peuvent être commencés aussitôt. Dans le cas contraire, un expert pourra être désigné par le tribunal administratif à la demande de l'administration.

Dès le début de la procédure, ou au cours de celle-ci, le président du tribunal administratif désigne, à la demande de l'administration, un expert qui, en cas de refus par le propriétaire ou par son représentant de signer le procès-verbal, ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, dresse d'urgence le procès-verbal prévu ci-dessus.

Les travaux peuvent commencer aussitôt après le dépôt du procès-verbal. En cas de désaccord sur l'état des lieux, la partie la plus diligente conserve néanmoins le droit de saisir le tribunal administratif sans que cette saisine puisse faire obstacle à la continuation des travaux.

#### Article 8

La présente autorisation est périmée de plein droit si elle n'est suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

#### Article 9

Le présent acte, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère, peut être contesté par toute personne ayant un intérêt à agir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du présent arrêté :

- par recours gracieux auprès du préfet ou par recours hiérarchique adressé au ministre concerné. L'absence de réponse dans un délai de deux mois constitue une décision implicite de rejet. La décision rejetant ce recours peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision expresse ou de la date à laquelle naît une décision implicite ;
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative.

#### Article 10

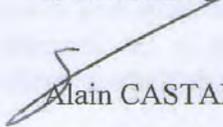
Il est interdit, sous peine d'application des sanctions prévues par les articles 322-2 et 433-11 du code pénal, d'apporter aux travaux des agents visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, trouble ou empêchement, ou de détruire, détériorer, déplacer les signaux, bornes et repères placés par eux.

#### Article 11

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le sous-préfet de l'arrondissement de Châteaulin, le directeur général de la SAFI, le maire de la commune de Carhaix-Plouguer, le commandant du groupement de gendarmerie du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 06 FEV. 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général,

  
Alain CASTANIER

Département :  
FINISTERE  
  
Commune :  
CARHAIX PLOUGUER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
BANT DE CHATEAULIN  
PLACE DE KERJEAN 29150  
29150 CHATEAULIN  
tél. 0298867900 -fax 0298863228  
bant.chateaulin@dgfip.finances.gouv.fr

Section : B  
Feuille : 000 B 01

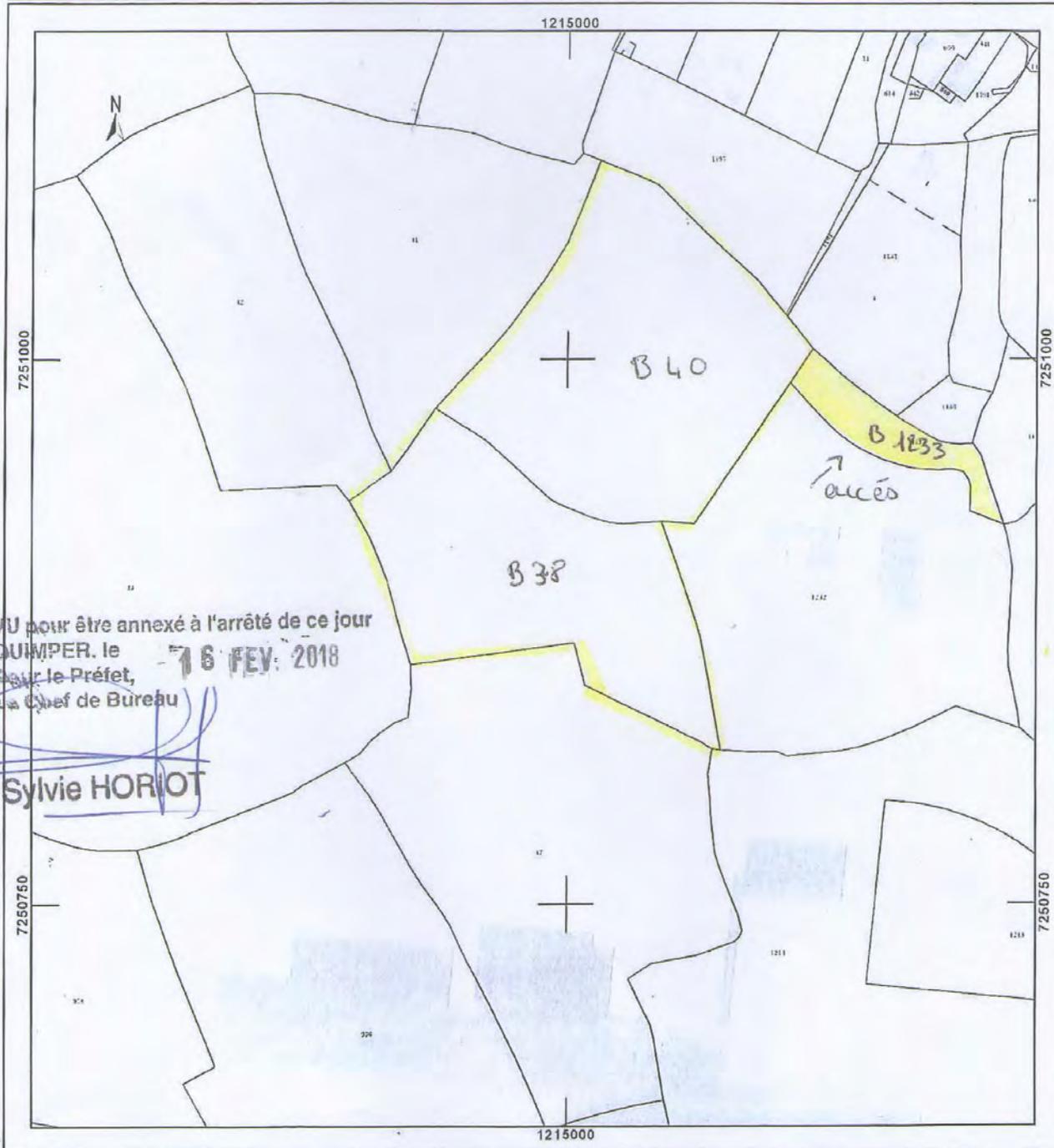
Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 27/09/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2016 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 17 juillet 2017

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Bretagne

Le directeur régional des affaires culturelles

Service régional  
de l'archéologie

à

Affaire suivie par  
Jean-Charles ARRAMOND  
Poste : 02 99 84.59.00  
jean-charles.aramond@culture.fr

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex

**Objet** : prescription de diagnostic archéologique  
à Carhaix-Plouguer (29)  
**Ref** : arrêté n° 2017-232  
**PJ** : copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint, portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrages de l'opération sont :

S.A.F.I.  
4 rue du 19 mars 1962  
29018 Quimper cedex.

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
par délégation,



Yves Menez  
Conservateur régional de l'archéologie

**PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE**

**ARRETE n° 2017-232  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le Code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 du 24 mai 2011 et N° 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature,

VU la saisine par courrier en date du 15 février 2017 par la SAFI demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique pour un terrain situé à Carhaix-Plouguer – ZAC de Kergorvo 2 (29), reçue le 20 février 2017 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

VU l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique n° 2017-057 du 22 février 2017 ;

VU la demande de modification de la SAFI en date du 19 juin 2017 ;

VU l'arrêté n° 2017-198 du 20 juin 2017 ;

VU le courrier de la SAFI reçu le 17 juillet 2017 ;

**CONSIDERANT** que, en raison de leur localisation et de la superficie prévue, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, les parcelles concernées par cette nouvelle intervention sur la ZAC de Kergorvo sont inscrites dans un périmètre en cours de fouilles archéologiques, et où sont recensées des occupations de l'âge du Bronze, de l'antiquité et du haut Moyen-Âge.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne  
Département : Finistère  
  
Commune : CARHAIX-PLOUGUER  
  
Lieu-dit : ZAC de Kergorvo 2-1 – TRANCHE 1  
  
tranche 1 : Cadastre : section : B parcelles : 38, 40, 1180

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'attention de Monsieur le Directeur de la SAFI, 4 rue du 19 mars 1962, 29018 Quimper cedex, à la Mission archéologique du Conseil départemental du Finistère, et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 17 juillet 2017

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
par délégation,



Yves Menez  
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : SAFI  
INRAP  
copie à : mairie de Carhaix-Plouguer



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA REGION DE BRETAGNE

### Prescriptions de diagnostic archéologique annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2017-232

le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

région :	Bretagne		
département :	Finistère		
commune :	Carhaix-Plouguer		
lieu-dit :	ZAC de Kergorvo 2-1 – <u>TRANCHE 1</u>		
cadastre : section :	B	parcelles :	38, 40, 1180
propriétaire :	Quimper Communauté		
pétitionnaire:	S.A.F.I		

**Emprise du diagnostic archéologique : 29.925 m<sup>2</sup>**

#### Principes méthodologiques :

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

#### Objectifs :

Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies, ...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux. Une attention particulière devra être portée au niveau d'apparition des vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfouis.

Fait à Rennes, le 17 juillet 2017

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
par délégation,

Yves Menez  
Conservateur régional de l'archéologie

# ZAC KERGORVO 2 - CARHAIX

## PLAN CADASTRAL MATERIALISANT LES PARCELLES CADASTREES

B30, B38, B40, B641 ET B1180





PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

2671  
14 MAI 2018

INRAP GO

Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2018-145 du 30 avril 2018

Service régional de l'archéologie

**Arrêté n° 2018-145 portant désignation du responsable scientifique  
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2017-232**

Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2017-232 du 17 juillet 2017 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à CARHAIX-PLOUGUER, ZAC de Kergorvo 2-1 T1 (29) ;

**CONSIDÉRANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Serge MENTELE (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2017-232.

**Article 2** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Serge MENTELE.

Fait à Rennes, le 30 avril 2018

Pour le Préfet de la région Bretagne,  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :  
M. Serge MENTELE

Copie :  
Inrap  
Ville de Carhaix-Plouguer

Diagnostic archéologique D118800  
CARHAIX-PLOUGUER (29), ZAC DE KERGORVO 2-1

## Projet scientifique d'intervention

### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Finistère
Commune	Carhaix-Plouguer		
Lieu-dit	LIEU-DIT NON RENSEIGNE		
Cadastre	Carhaix-Plouguer : Section B, Parcelles 38, 40, 1180		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2017-057	02-03-2017	70052 m <sup>2</sup>	07/04/2017	28-06-2017
Modification	2017-198	30-06-2017	29925 m <sup>2</sup>		09/10/17

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2017-198, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Monsieur Eric NICOLAS

### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 20m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

## 5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	2 jours
Technicien	3 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Une pelle à chenilles	3 jours	1 jour
Transfert	1	

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramologue)		5 jours
Topographe	1 jour	1 jour

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Une pelle à chenilles	4 jours	2 jours

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
7 jours	6 jours	Décembre 2017

## 7.- Observations complémentaires

### Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

## I.2 État des connaissances avant l'opération

### I.2.1 Cadre topographique et géologique

Le projet se situe sur le versant d'une colline qui culmine à 165 m NGF. L'emprise du diagnostic s'inscrit sur une déclivité dont les altitudes sont comprises entre 148 m et 152 m (fig. 3).



**Fig. 3** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer Kergorvo 2-1 (29). Topographie de l'emprise du projet © Serge Mentele, Inrap

La zone prescrite s'inscrit dans le bassin Dinantien de Châteaulin-Carhaix (schistes et grauwackes) qui constitue une vaste dépression au cœur de la Basse Bretagne (fig. 4). Il s'étend sur une centaine de kilomètres de longueur depuis Châteaulin jusqu'à l'aplomb de la Baie

de Saint-Brieuc et sur une largeur d'environ vingt kilomètres<sup>1</sup>. Cette dépression est encadrée par les massifs granitiques de Rostrenen et de Quintin. Le substrat rencontré correspond majoritairement à un limon argileux brun clair à brun moyen comportant du gravier et des plaquettes de schiste et du gravier de quartz d'où émergent des affleurements ponctuels de schiste en plaquette ou d'altérites de schiste.

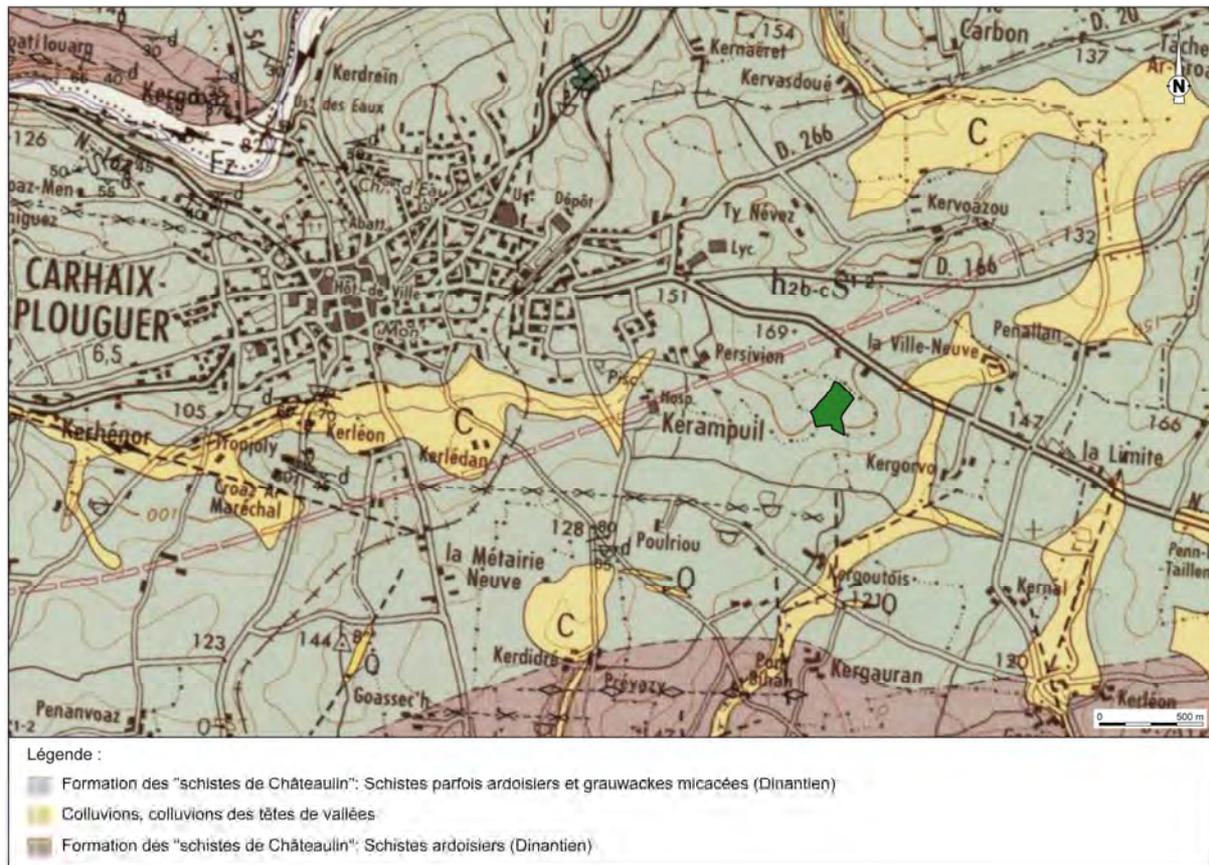


Fig. 4 Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer Kergorvo 2-1 (29). Localisation du site dans son contexte géologique (d'après <http://infoterre.brgm.fr>, feuille n°277 Carhaix Plouguer)

## I.2.2 Cadre archéologique et historique

L'état du recensement (Carte archéologique de la Gaule, Finistère, SRA de Bretagne) des découvertes archéologiques présenté dans un premier temps couvre un secteur d'environ 6 km<sup>2</sup> autour de l'emprise du projet (fig. 5 et 6).

Le vestige le plus ancien est une allée couverte du Néolithique localisée au nord-ouest du lieu-dit *Kergoutois* (28). La majorité des vestiges recensés sur ce secteur appartiennent à la période antique et concerne essentiellement les localisations des tracés des canalisations de

<sup>1</sup> Villey (M.) et al., 1982

l'aqueduc de *Vorgium* (4, 7, 9, 10, 13 à 16, 18 à 21, 23 à 27, 31, 32, 34 et 35).

Une fenêtre plus étroite (fig. 7) recense les résultats des opérations archéologiques successivement menées tout autour du présent projet en fonction du développement du projet de la ZAC de Kergorvo. Les implantations humaines les plus anciennes de la zone envisagée se situent d'une part dans l'emprise du projet diagnostiquée en 2010<sup>2</sup>. Elles se caractérisent par des foyers à pierres chauffées datés du Néolithique et une unité domestique de la transition Néolithique final/Bronze ancien. Ces éléments ont fait l'objet d'une fouille en 2013<sup>3</sup>. Cette même emprise diagnostiquée a permis de mettre en évidence des portions du tracé des trois conduites successives et celle d'une adduction de l'aqueduc romain qui alimentait en eau la ville antique de Carhaix (*Vorgium*).

La période protohistorique est également représentée par des groupes de tombes de l'âge du Bronze ancien et final et un groupe de bâtiments attribués au second âge du Fer, mis au jour dans l'emprise du projet diagnostiquée en 2012<sup>4</sup>. Cette emprise comprend également des vestiges de la période antique avec quelques portions des conduites de l'aqueduc précédemment mentionnées, des carrières de schiste liées à la mise en œuvre de cet ouvrage et un groupe de tombes datées de l'Antiquité tardive.

La période antique est également représentée par les portions des conduites de l'aqueduc et un possible ensemble funéraire mis au jour dans l'emprise du projet diagnostiquée en 2016<sup>5</sup>. Ce secteur comprend également une implantation du haut Moyen Âge localisée dans l'angle formé par le tracé de l'adduction d'eau de l'aqueduc antique. Cet habitat a été repéré en 1999<sup>6</sup> et fouillé en 2001<sup>7</sup>.

---

<sup>2</sup> Le Boulanger et al., 2011

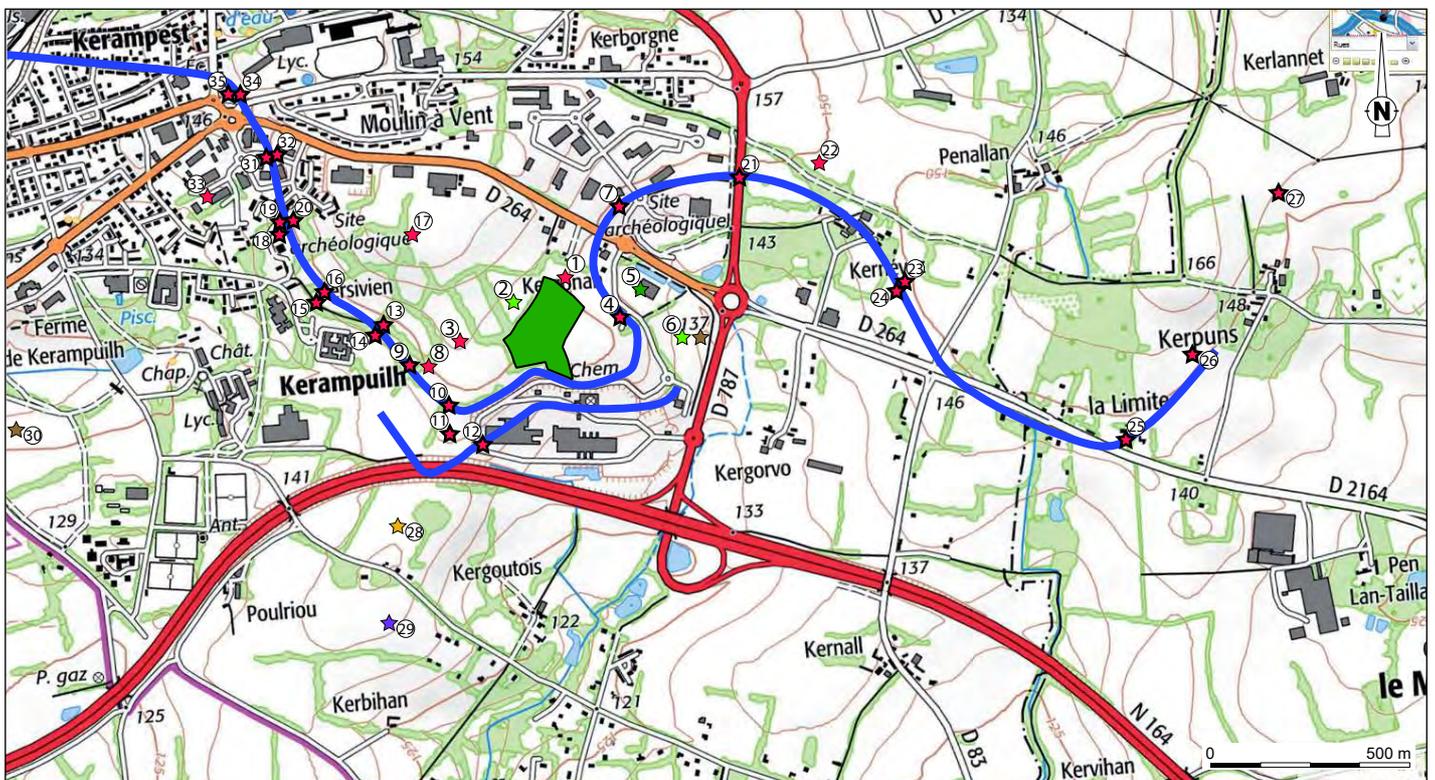
<sup>3</sup> Toron et al., 2013

<sup>4</sup> Fily et al., 2012

<sup>5</sup> Nicolas et al., 2016

<sup>6</sup> Aubry, 1999

<sup>7</sup> Maguer et Le Boulanger, 2001



★ Néolithique   
 ★ Âge du Bronze   
 ★ Âge du Fer   
 ★ Antiquité   
 ★ Moyen-âge   
 ★ Indéterminé

1-NUMERO 29 024 0439 NOM KERCONAN DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE nécropole STRUCTURE inhumation INSEE 29024 DECOUVERTE 2011	2-NUMERO 29 024 0437 NOM KERCONAN DEBUT Age du Bronze FIN Age du Bronze NATURE nécropole STRUCTURE bâtiment foyer INSEE 29024 DECOUVERTE 2011	3-NUMERO 29 024 0438 NOM KERCONAN DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE carrière STRUCTURE urne INSEE 29024 DECOUVERTE 2011	4-NUMERO 29 024 0174 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (petite canalisation maçonnées) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 2011	5-NUMERO 29 024 0435 NOM KERCONAN DEBUT Age du Bronze FIN Age du Fer NATURE STRUCTURE trou de poteau fosse INSEE 29024 DECOUVERTE 2010
6-NUMERO 29 024 0436 NOM KERGOVO DEBUT Néolithique FIN Age du Bronze NATURE habitat STRUCTURE bâtiment fosse fossé INSEE 29024 DECOUVERTE 2010 -NUMERO 29 024 0445 NOM KERGORVO DEBUT Moyen-âge FIN Moyen-âge NATURE habitat STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 2011-1965	7-NUMERO 29 024 0325 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (grande canalisation) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 1993	8-NUMERO 29 024 0177 NOM KERGORVO DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE chemin nécropole STRUCTURE urne INSEE 29024 DECOUVERTE 2016	9-NUMERO 29 024 0175 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (petite canalisation maçonnées) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 2016	10-NUMERO 29 024 0176 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (petite canalisation maçonnées) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 2013
	11-NUMERO 29 024 0369 NOM KERGOUTOIS DEBUT Antiquité FIN Moyen-âge NATURE habitat STRUCTURE enclos fosse fossés (réseau de) four canalisation urne INSEE 29024 DECOUVERTE 1999	12-NUMERO 29 024 0444 NOM KERGOUTOIS DEBUT Antiquité FIN Moyen-âge NATURE STRUCTURE canalisation INSEE 29024 DECOUVERTE 1999	13-NUMERO 29 024 0031 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (grande canalisation) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 1993	14-NUMERO 29 024 0031 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (grande canalisation) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 1993 NUMERO 29 024 0453 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (petite canalisation en bois) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 1993
15-NUMERO 29 024 0400 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (grande canalisation) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 1993 NUMERO 29 024 0452 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (petite canalisation en bois) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 1993	16-NUMERO 29 024 0400 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (grande canalisation) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 1993 NUMERO 29 024 0452 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (petite canalisation en bois) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 1993	17-NUMERO 29 024 0203 NOM MOULIN A VENT DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE occupation STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 1994	18-NUMERO 29 024 0001 NOM PERSIVIEN DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE villa STRUCTURE bâtiment fosse mur INSEE 29024 DECOUVERTE 1976 NUMERO 29 024 0450 NOM AQUEDUC DE CARHAIX (petite canalisation en bois) DEBUT Antiquité FIN Antiquité NATURE aqueduc STRUCTURE INSEE 29024 DECOUVERTE 1976	

**Fig. 5** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). L'environnement archéologique du site (d'après <http://atlas.patrimoines.culture.fr>, IGN, Lorho Thierry)  
 © Serge Mentele, Inrap

<p>19-NUMERO 29 024 0001            NOM PERSIVIEN            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE villa            STRUCTURE bâtiment fosse mur            INSEE 29024            DECOUVERTE 1976            NUMERO 29 024 0450            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            (petite canalisation en bois)            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 1976</p>	<p>20-NUMERO 29 024 0450            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            (petite canalisation en bois)            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 1976            NUMERO 29 024 0451            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            (grande canalisation)            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 1976</p>	<p>21-NUMERO 29 024 0020            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            (grande canalisation)            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 1991</p>	<p>22-NUMERO 29 024 0389            NOM KERNÉVEZ            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE occupation            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 2003</p>	<p>23-NUMERO 29 024 0454            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            (grande canalisation)            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 1993</p>
<p>26-NUMERO 22 157 0024            NOM AQUEDUC ROMAIN DE CARHAIX - LA LIMITE 2            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE canalisation            INSEE 22157            DECOUVERTE 1999</p>	<p>27-NUMERO 22 157 0014            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE            INSEE 22157            DECOUVERTE 1993</p>	<p>28-NUMERO 29 024 0205            NOM KERGOUTOIS            DEBUT Néolithique            FIN Néolithique            NATURE allée couverte            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 1993</p>	<p>29-NUMERO 29 024 0206            NOM KERGOUTOIS            DEBUT Époque indéterminée            FIN Époque indéterminée            NATURE occupation            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 1993</p>	
<p>30-NUMERO 29 024 0202            NOM KÉRAMPUIL            DEBUT Moyen-âge            FIN Moyen-âge            NATURE sépulture            STRUCTURE inhumation            INSEE 29024            DECOUVERTE 1994</p>	<p>31-NUMERO 29 024 0029            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            (grande canalisation)            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 1993            NUMERO 29 024 0448            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            (petite canalisation en bois)            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 1993</p>	<p>32-NUMERO 29 024 0029            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            (grande canalisation)            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE            INSEE 29024            DECOUVERTE 1993</p>	<p>33-NUMERO 29 024 0383            NOM CARHAIX-PLOUGUER - ZAC du Poher            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE parcellaire            STRUCTURE fossé            INSEE 29024            DECOUVERTE 2001</p>	
<p>34-NUMERO 29 024 0147            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            (grande canalisation)            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE canalisation            INSEE 29024            DECOUVERTE 0</p>	<p>35-NUMERO 29 024 0449            NOM AQUEDUC DE CARHAIX            (petite canalisation en bois)            DEBUT Antiquité            FIN Antiquité            NATURE aqueduc            STRUCTURE canalisation            INSEE 29024            DECOUVERTE 0</p>			

**Fig. 6** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). L'environnement archéologique du site (suite de la figure 5)  
 (d'après <http://atlas.patrimoines.culture.fr>, IGN, Lorho Thierry) © Serge Mentele, Inrap

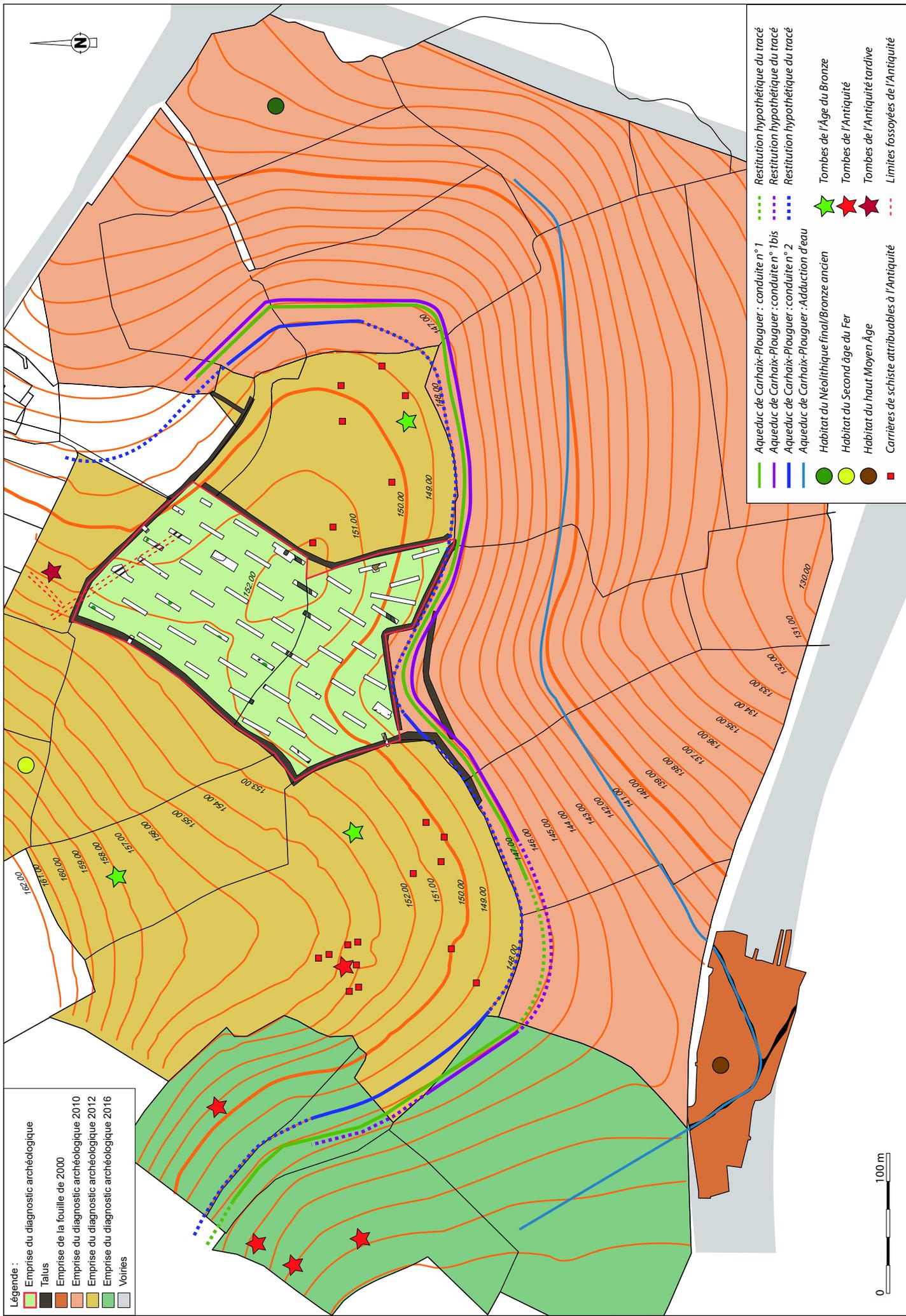


Fig. 7 Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergonvo 2-1 (29). L'environnement archéologique immédiat du site. Données issues des opérations archéologiques © Serge Mentale, Inrap



## **I.3 Stratégies et méthodes mises en œuvre**

### **I.3.1 Les contraintes techniques**

Cette opération a été soumise à des contraintes qui ont eu pour conséquence le report de l'opération qui devait initialement démarrer le 4 juin 2018. L'exploitant des parcelles concernées par le projet avait clos leur accès au moyen de troncs d'arbre et de palettes de bois. A notre arrivée et celle des aménageurs, il a notifié son opposition à notre intervention. A la demande de l'aménageur, propriétaire des terrains concernés par le projet, cette situation a fait l'objet d'un constat d'huissier. Devant cet état de fait et après en avoir informé ma hiérarchie, l'opération a été reportée à une intervention ultérieure et les moyens ont été transférés sur une autre opération de diagnostic archéologique qui devait être menée à la suite de cette opération. Le démarrage de la seconde intervention a eu lieu le 25 juin 2018. Les obstacles mis en place par l'exploitant n'avaient pas été enlevés et ce dernier effectuait le fanage du foin des parcelles. Précisons que les conditions climatiques à cette période aurait permis d'effectuer le fanage bien avant notre intervention. L'aménageur a fait alors intervenir la gendarmerie qui a dégagé l'entrée des parcelles et enjoint l'exploitant d'arrêter le fanage. L'exploitant a alors laissé son tracteur sur le terrain et quitté les lieux. Nous avons proposé, en vain, à l'exploitant qui est venu sur le site le lendemain, de récupérer le foin qui n'était pas encore impacté par l'ouverture des tranchées. L'opération a été menée à terme sans aucun autre incident.

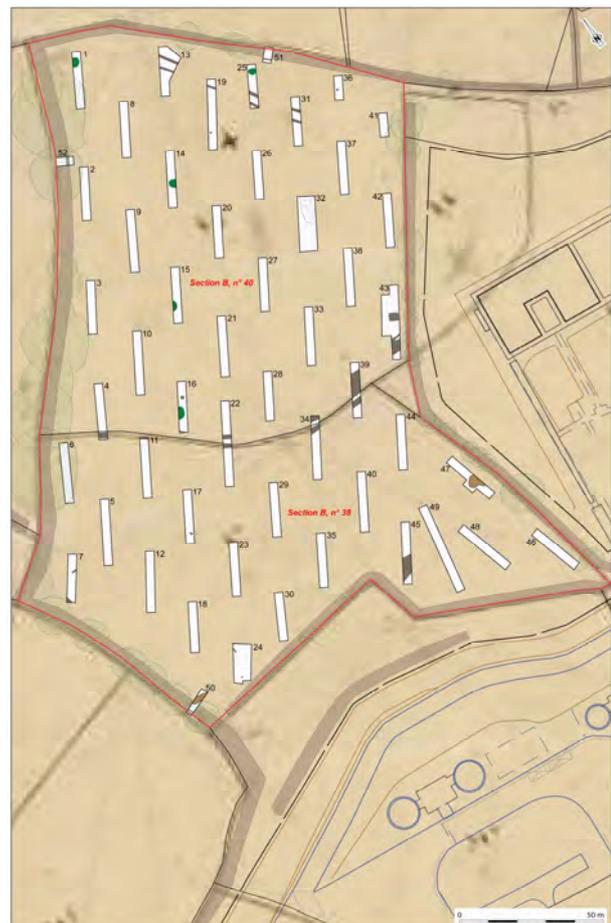
### **I.3.2 La phase de terrain**

Les sondages ont été réalisés sur l'ensemble des emprises en ayant pour objectifs la reconnaissance, l'échantillonnage et le relevé des structures archéologiques rencontrées. Ils ont été effectués à l'aide d'une pelle hydraulique sur chenille de 20 tonnes, munie d'un godet lisse de 3 m de large. Cette phase terrain s'est déroulée du 25 juin 2018 au 29 juin 2018, totalisant ainsi 5 jours ouvrés. L'ouverture des tranchées ont été suivies par une équipe de deux personnes. Les tranchées ont été effectuées sur une largeur de godet et une longueur d'environ 15 m et organisées suivant un maillage en quinconce. Sur une même ligne, les sondages sont distants d'environ 15 m. Les espacements entre les lignes sont d'environ 13 m. Des élargissements ou des extensions à partir des

sondages positifs ou ainsi que des sondages supplémentaires ont été effectués afin d’appréhender au mieux les structures rencontrées.

Un numéro a été attribué à chaque sondage dans l’ordre de progression du diagnostic. Au total 52 tranchées ont été ouvertes pour couvrir la surface du projet. Cette somme ne tient cependant pas compte des extensions de tranchées existantes qui n’ont pas fait systématiquement l’objet d’une numérotation individuelle. Les tranchées couvrent une superficie équivalente à 3068 m<sup>2</sup> soit 10.25 % de l’emprise du projet (29925 m<sup>2</sup>).

L’utilisation d’un plan des parcelles concernées sur lequel avait été calé les limites du cadastre napoléoniens<sup>8</sup> nous a permis d’identifier rapidement les fossés de parcellaires et les chemins ou voies modernes qui n’avaient laissé aucune empreinte dans le paysage (Commune de Plouguer, Section B Kampuil). Cette discrimination tenait compte toutefois de l’existence éventuelle de limites pérennes plus anciennes parmi la trame du document napoléonien (fig. 8).



**Fig. 8** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Plan général des vestiges mis au jour sur fond de carte du cadastre napoléonien © Serge Mentele, Inrap

<sup>1</sup> Archives départementales du Finistère, <http://www.archives-finistere.fr>

Chaque structure archéologique ou anomalie a été identifiée par un numéro composé réunissant en premier lieu le numéro de la tranchée et en second lieu un numéro d'attribution qui correspondait généralement à l'ordre de découverte des structures lors de l'ouverture de la tranchée. Cette attribution permettait une identification et une localisation plus aisée tant sur le terrain que lors du traitement des données. Les structures ou anomalies ainsi que les caractéristiques géologiques générales ont été enregistrées sur un cahier d'enregistrement. Un relevé manuel de chaque sondage positif a été effectué en y indiquant les dimensions des structures et leur position dans la tranchée. Les sondages et les structures archéologiques ont ensuite été relevés par un topographe de l'Inrap puis intégrés au plan général. Les structures linéaires ont fait l'objet de sondages mécaniques en fonction de leur intérêt et des problématiques. Un échantillon de structures ou anomalies autres que linéaire a fait l'objet d'une fouille manuelle. Toutes les structures sondées ont été relevées en plan et en coupe à l'échelle 1/20<sup>ème</sup> et systématiquement photographiées. La couverture photographique a été réalisée sur support numérique. L'archivage des mobiliers a été effectué en leur attribuant le numéro de la structure et s'il y a lieu, l'unité stratigraphique à laquelle ils étaient associés.

Au terme du diagnostic, les tranchées ont été remblayées dans leur intégralité, en respectant le tri des terres arables et les horizons intermédiaires du substrat.

### **I.3.3 La post-fouille**

Les quelques mobiliers céramiques ont été lavés puis stockés par lots dans des sacs. Le marquage de chaque sac identifie le site, les numéros de faits, de sondage et d'us. L'ensemble du mobilier a été conditionné dans des caisses normalisées. Chaque catégorie de mobilier ainsi que les prélèvements ont fait l'objet d'un listing. Les mobiliers des différentes phases chronologiques ont été ensuite pris en charge par un spécialiste pour étude.

Les deux minutes de terrain ont été scannées puis infographiées. La mise au net du plan général a ensuite été effectuée. La seconde phase a été consacrée au montage des plans de détail avec les relevés en coupe et à la rédaction du présent rapport.

### **I.3.4 Les analyses**

Aucune analyse n'a été effectuée dans le cadre de ce diagnostic.



## **II. Résultats**

## II. RESULTATS

### II.1 Introduction (fig. 9)

Le maillage du diagnostic archéologique qui couvre les 29925 m<sup>2</sup> du projet est constitué de 52 tranchées et couvrant un peu plus de 10% de la surface de l'emprise concernée par le projet. Ces ouvertures ont livré 38 structures ou anomalies. Des vérifications (coupes mécaniques et fouille manuelle) ont été effectuées sur deux réseaux fossoyés ainsi que sur deux structures fermées afin de tenter d'établir leur datation et d'obtenir leur profil. Un réseau fossoyé situé dans la partie nord-ouest de l'emprise a pu être attribué à la période antique. Le second réseau fossoyé figurant sur le cadastre napoléonien ainsi qu'une fosse d'extraction peuvent être rattachés à la période moderne. Un puits n'a pas pu être daté.

### II.2 Un réseau fossoyé de l'Antiquité

Le réseau fossoyé constitué de deux fossés parallèles espacés l'un de l'autre d'environ 2,50 m a été observé dans les tranchées 13, 19, 25 et 31 (fig. 10 et 11). Le tracé, orienté nord-nord-ouest/sud-sud-est peut être très probablement rattaché à la limite fossoyée observée dans l'emprise du diagnostic archéologique de 2012<sup>1</sup> (tranchée 31, St 44). Ce fossé St 44 qui constitue très probablement la continuité du fossé F 13-1 de l'emprise qui nous concerne, a été rattaché à une limite fossoyée orthogonale (St 45 et St 46) et plus largement à une trame antique<sup>2</sup>. Notons que la limite fossoyée nord-est/sud-ouest borde un ensemble de trois sépultures à inhumation datées de l'Antiquité tardive. Le fossé « nord » (F 13-1) est un module à parois obliques et fond en cuvette de 0,90 m d'ouverture et de 0.68 m de profondeur. Il comprend une sédimentation basale fine (us 2) de limon argileux brun sombre comprenant du cailloutis de schiste. Le fossé est comblé par une seconde sédimentation (us 1) sensiblement identique à la sédimentation basale mais comprenant des inclusions de petites poches de substrat remanié (limon argileux brun moyen et gravier de schiste).

Le fossé « sud » (F 13-2) est un fossé à parois obliques et relativement rectilignes et à fond plat de 0,70 m d'ouverture et de 0,47 m de

---

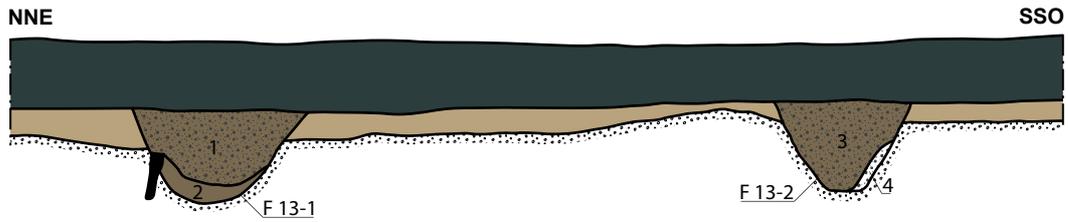
<sup>1</sup> Fily et al., 2012

<sup>2</sup> Fily et al., 2012, p. 82

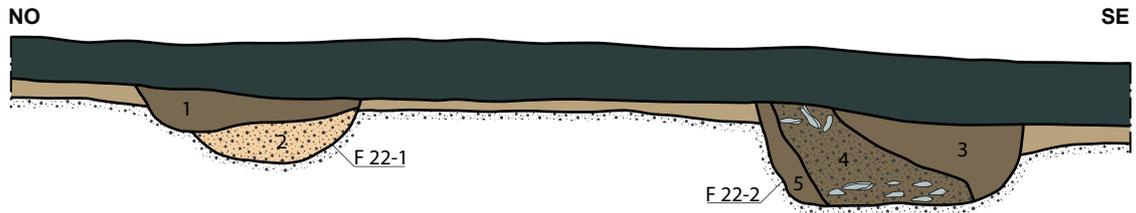


Fig. 9 Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Plan général © Serge Mentele, Inrap

F 13-1 et F 13-2



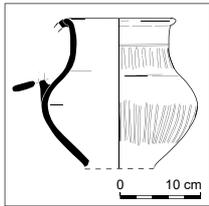
F 22-1 et F 22-2



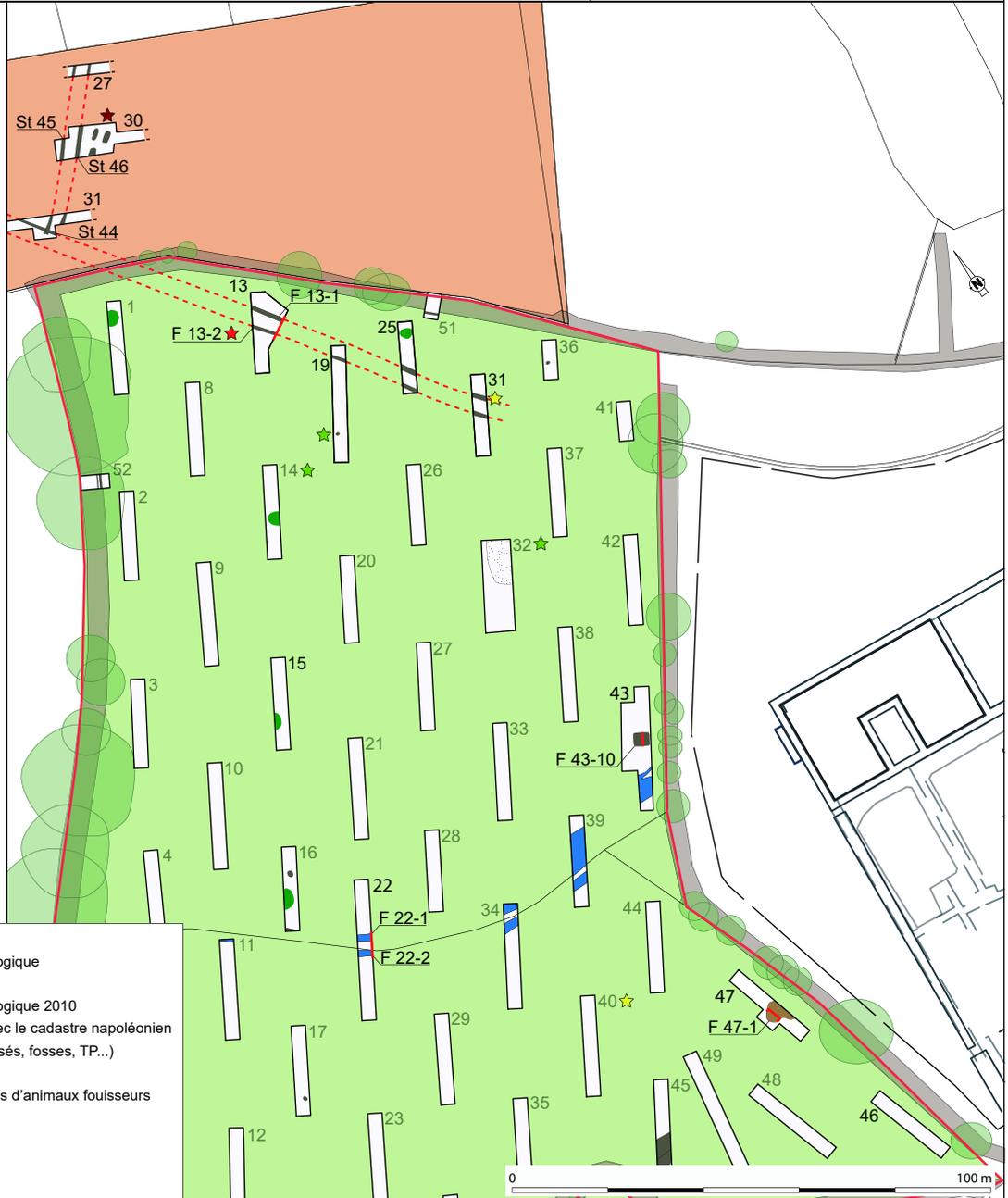
Sédimentations et horizons géologiques:

	Terre végétale		Limon argileux brun gris
	Limon argileux brun clair		Limon argileux brun moyen et altérite de schiste
	Limon argileux brun moyen		Altérite de schiste et cailloux de quartz
	Limon argileux brun sombre		Perturbation
			Petits blocs de schiste

0 1 m



F 13-2 © Eddie Roy, Inrap



Légende :

- Emprise du diagnostic archéologique
- Talus
- Emprise du diagnostic archéologique 2010
- Fossés en correspondance avec le cadastre napoléonien
- Structures archéologiques (fossés, fosses, TP...)
- Fosses d'extraction
- Zone perturbée par des galeries d'animaux fouisseurs

Répartition du mobilier :

- Indéterminé
- Antiquité Antiquité tardive
- Protohistoire

Fig. 10 Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Coupes des fossés © Serge Mentele, Inrap

profondeur. A l'exception de phénomènes ponctuels érosifs constitués de substrat remanié (us 4), le fossé est comblé par une sédimentation majoritaire (us 3) constituée de limon argileux brun sombre de nature identique à l'us 2 du fossé F 13-1. La partie supérieure de ce comblement a livré, à l'ouverture de la tranchée, un individu céramique daté entre le I<sup>er</sup> et le IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

La continuité du tracé en direction du sud n'a pas pu faire l'objet d'une investigation en raison de la présence dans ce secteur du tracteur laissé par l'exploitant.



Fig. 11 Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Coupe des fossés F 13-1 et F 13-2 © Serge Mentele, Inrap

Outre la fonction de limite parcellaire, la distance (2,50 m en moyenne) qui sépare les deux fossés qui la compose permet d'envisager celle d'un chemin, en considérant la contemporanéité de ces deux aménagements. Mais aucune trace d'ornière ou de phénomènes inhérents à ce type de vestiges (indurations, recharge) n'a été observé dans les espaces centraux susceptibles de correspondre à une bande de roulement (Tranchées 13, 25 et 31). L'hypothèse d'un chemin de desserte de parcelles agricoles peu impacté n'est cependant pas à exclure.

### II.3 Un réseau fossoyé moderne

La limite fossoyée délimitant les parcelles 38 et 40 de la section B et figurant sur le document napoléonien ont fait l'objet d'une section dans le but d'établir l'existence ou non de limites fossoyées plus anciennes. La section, effectuée dans la tranchée 22, indique deux fossés parallèles distants l'un de l'autre d'environ 2 m (fig. 12). La limite « nord »

(F 22-1) est constituée de deux creusements successifs. La première présente un profil en cuvette de moins de 1 m d'ouverture et de 0,35 m de profondeur. Le comblement homogène (us 2) est constitué de limon argileux brun clair compact comportant une forte inclusion de plaquettes de schiste. Le second creusement possède un profil dissymétrique, évasé vers le sud-est de 1,20 m de large et de 0,28 m de profondeur. Le comblement est constitué de limon argileux brun sombre (us 1). Le fossé « sud » (F 22-2) possède un profil à parois sub-verticales et fond plat de 1,45 m d'ouverture et de 0.50 m de profondeur. Trois sédimentations « sub-verticales » comblent le fossé. La première constituée de limon argileux brun sombre, couvre la paroi « nord » (us 5). La seconde (us 4) comporte un limon argileux brun sombre avec une forte inclusion de gravier et de plaquettes de schiste. La troisième (us 3) est sensiblement identique à la première.



Fig. 12 Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguez, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Coupe des fossés F 22-1 et F 22-2 © Serge Mentele, Inrap

## II.4 Une carrière moderne

La mise en évidence de fosses de carrière d'extraction d'époque antique mis au jour lors du diagnostic archéologique de 2012, de part et d'autre de l'emprise du projet de la présente étude, nous a amené à effectuer un sondage mécanique dans la structure F 47-1 (fig. 13). Partiellement dégagée, elle présente une forme irrégulière de 4 m de large minimum. Le sondage a révélé une profondeur maximum de 1,40 m et un comblement basal d'environ 0,80 m d'épaisseur constitué de limon argileux brun sombre légèrement humifère et comportant une forte inclusion de petits blocs, de plaquettes et de gravier de schiste. Un tesson de verre moderne a été recueilli au sein de cette couche. Elle est

surmontée d'une couche d'une vingtaine de centimètres constituée de limon argileux brun clair comportant du gravier de schiste. La troisième couche est constituée de limon argileux brun moyen à brun sombre comportant également une inclusion de gravier de schiste et présente une épaisseur semblable à la précédente. La cuvette générée par le tassement de ces comblements est compensée par un dernier apport de limon argileux brun clair comportant du gravier de schiste. Aucun relevé manuel n'a été effectuée en raison de l'instabilité des comblements et de la datation moderne de cette structure fournie par le tesson en verre.



**Fig. 13** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Sondage mécanique de la fosse F 47-1 © Serge Mentele, Inrap

## II.5 Un probable puits de datation indéterminée

Le sondage 43 a révélé l'existence d'un probable puits (F 43-10). Cette structure présente un plan rectangulaire régulier de 3,10 m de long sur 2,60 m de large, orienté nord-ouest/sud-est. Le comblement sommital est très compact et majoritairement constitué de plaquettes et de graviers de schiste (fig. 14).

Le sondage mécanique a été effectué jusqu'à une profondeur de 3,70 m. Pour des raisons évidentes de sécurité aucun relevé manuel n'a été effectué. La structure a fait l'objet d'une couverture photographique et d'un enregistrement visuel des comblements. A cette profondeur, le plan de la moitié nord-ouest du creusement présente un plan quadrangulaire d'orientation cardinale (fig. 15). La diagonale supposée, mesurée à hauteur de la coupe, avoisine 1,60 m. Les parois relativement régulières mais marquées par des effondrements ponctuels se resserrent

progressivement pour atteindre les dimensions précédemment mentionnées.



**Fig. 14** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Vue en plan et début du sondage mécanique du puits F 43-10  
© Serge Mentele, Inrap

Le comblement sommital décrit plus haut atteint une épaisseur d'environ 0,90 m contre la paroi nord-ouest et 0,40 m contre la paroi sud-est. Le comblement sous-jacent se caractérise par un limon sableux brun rougeâtre comportant une forte inclusion de petits blocs, de cailloux, de plaquettes et de gravier de schiste. Le comblement tend au limon argileux brun sombre comprenant les mêmes inclusions à hauteur de la profondeur atteinte (-3,70 m).

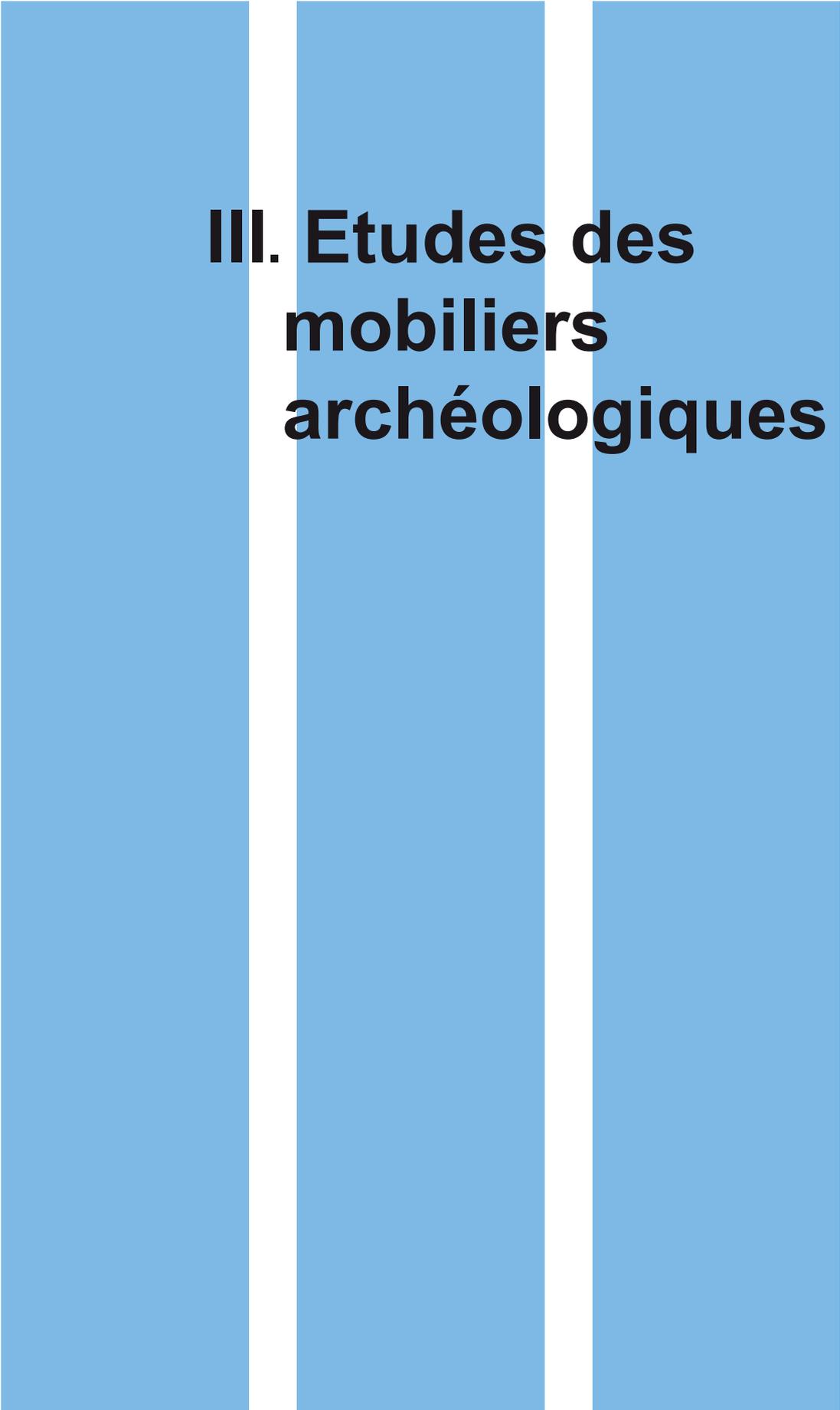
Aucun élément susceptible de fournir une indication chronologique n'a été recueilli dans les comblements de la structure. Une « fouille » systématique a été effectuée directement dans le godet de la pelle après chaque passe mécanique.



**Fig. 15** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Vue en plan de la section du puits F 43-10 à -3,70 m de profondeur © Serge Mentele, Inrap







### **III. Etudes des mobiliers archéologiques**

## III. ETUDE DU MOBILIER (par Eddie Roy)

### III.1 Introduction

L'opération de diagnostic archéologique a entraîné la découverte de quelques tessons de poteries protohistoriques, d'un vase gallo-romain et de deux scories métalliques.

Les éléments sont présentés par tranchées et par structures, dans l'ordre d'attribution des numéros, effectué lors de la phase terrain du diagnostic.

### III.2 Catalogue par contexte de découverte

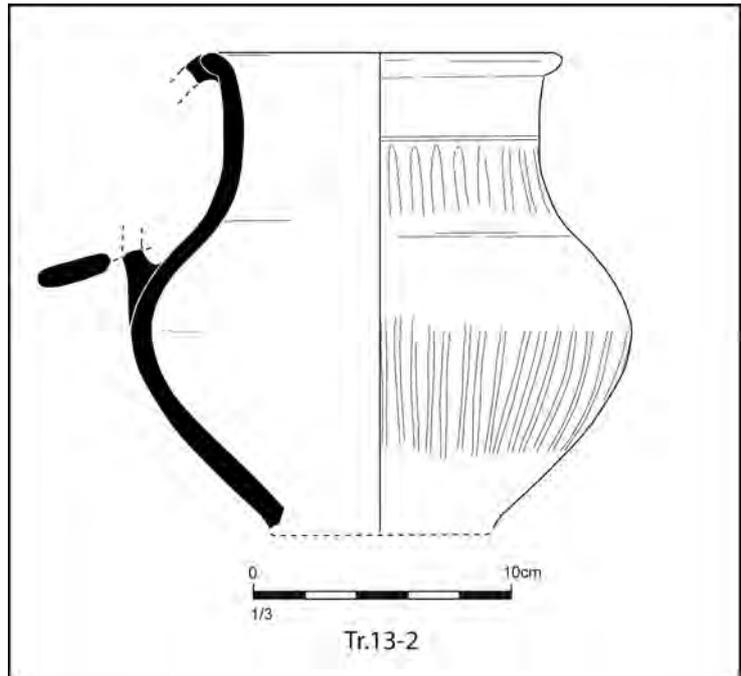
#### Tranchée 13

##### Fait 2

27 tessons d'une céramique, dont 9 micros-tessons et 3 fragments du bord ont été prélevés à cet emplacement (fig. n° 16). La pâte est brun clair et comporte quelques rares gros dégraissants. De légères traces de suie sont visibles à l'extérieur de la céramique. Il s'agit d'un récipient à anse plate. La lèvre de la céramique est en bourrelet, légèrement éversée sur un haut col vertical à parement très légèrement concave. La panse est galbée et une légère inflexion marque le départ du fond. L'anse verticale de section plate est placée sur le milieu de la panse et la lèvre. La moitié basse du col présente un décor lustré constitué de lignes assez large, sub-verticales et régulièrement espacées. Le haut et le bas du registre sont marqués d'une très légère gorge horizontale périphérique. La moitié basse de la panse est également dotée de bandes lustrées verticales, plus fines et plus ou moins espacées régulièrement.

Il s'agit d'une céramique commune gallo-romaine en pâte sombre et quelques comparaisons peuvent être faites avec le mobilier trouvé à Quimper dans le Finistère, forme 342 attribuée au I<sup>er</sup> siècle après J.C et forme 349 plus tardive, attribuée entre la fin du III<sup>e</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère (p.812 et 813, Le Bihan et Villard 2012). Il existe des productions quasiment similaires dans la région vannetaise, du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C (Triste 2002).

Datation proposée : entre le I<sup>er</sup> et IV<sup>e</sup> siècles de notre ère.



**Fig. 16** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer Kergorvo 2-1 (29). Céramique attribuée entre la fin du I<sup>er</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère © Eddie Roy, Inrap

#### **Tranchée 14**

##### Sur le T.N.

1 petit éclat de silex grisâtre clair provient de cet endroit.

Datation proposée : Protohistoire.

#### **Tranchée 19**

##### Fait 2

1 petit morceau de céramique à pâte noire et brun rougeâtre à gros dégraissants ont été découverts à cet emplacement.

Datation proposée : Protohistoire.

#### **Tranchée 30**

##### Sur T.N.

3 petits fragments de céramiques (3 N.M.I) ont été prélevés à cet emplacement : 1 à pâte noire à gros dégraissants et 2 à pâte brun rougeâtre, dont un fragment de fond, à gros dégraissants également.

Datation proposée : Protohistoire.

#### **Tranchée 31**

##### Fait 1

1 élément ferreux très altéré (rivet ?) a été découvert à cet emplacement.

Datation proposée : indéterminée.

### **Tranchée 32**

#### Fait 1 (localisation)

1 petit morceau de céramique à pâte noire et brun rougeâtre à gros dégraissants ont été découverts à cet emplacement.

Datation proposée : Protohistoire.

#### Fait 2 (localisation)

2 petits tessons d'une céramique à pâte brune et brun noirâtre à gros dégraissants ont été découverts à cet emplacement.

Datation proposée : Protohistoire.

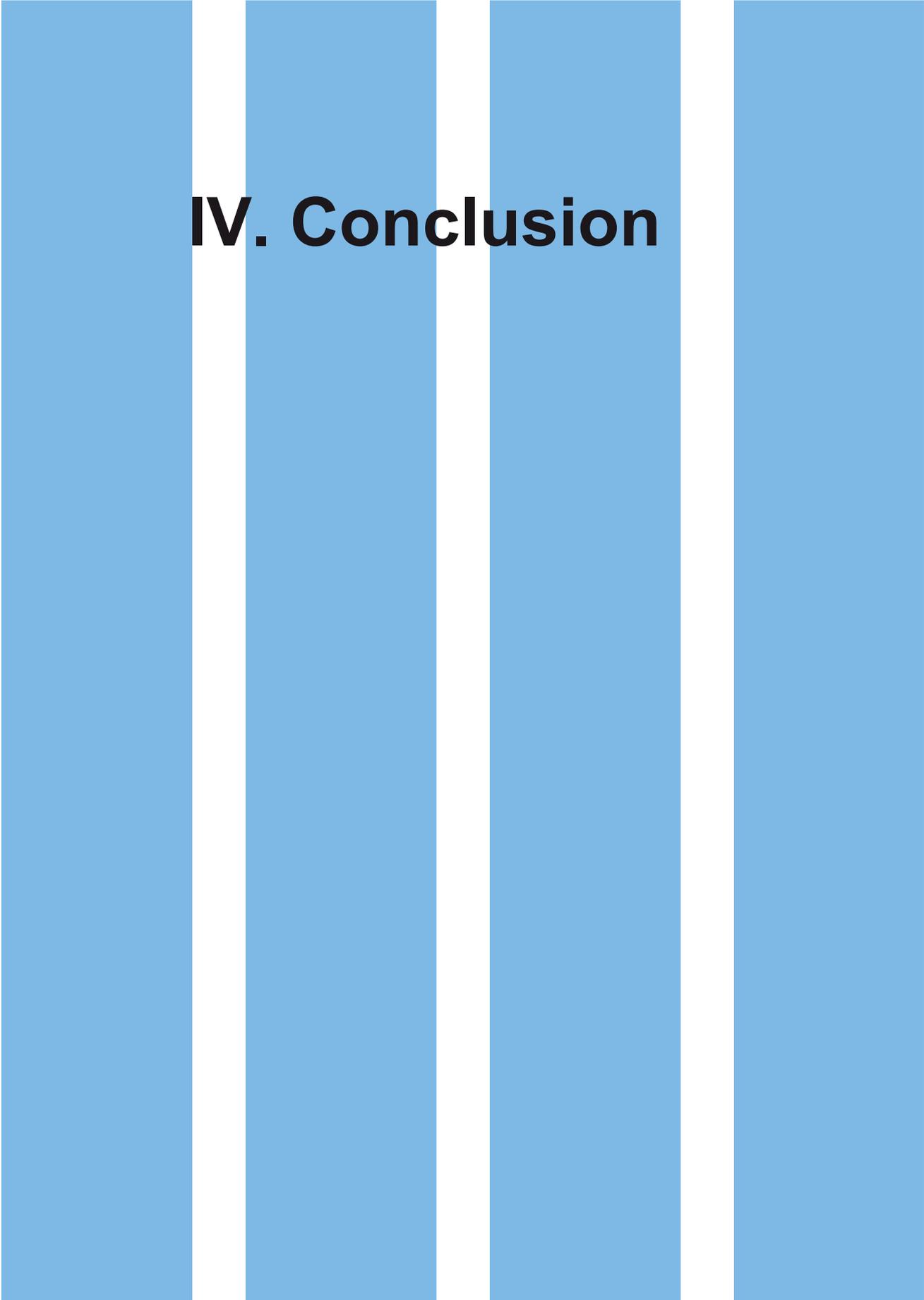
### **Tranchée 40**

2 fragments de scories de réduction, coulées, proviennent de cet emplacement. Ces scories sont produites lors de la réduction du minerai de fer en fer métallique. Succinctement, ces scories existent sous deux grandes formes : les scories de fond de four et les scories coulées. Ces dernières s'écoulent en dehors du fourneau (Zaour 2009).

Datation proposée : indéterminée.





The image features four vertical blue bars of equal height and width, spaced evenly across the page. The text 'IV. Conclusion' is centered horizontally and vertically between the second and third bars.

## **IV. Conclusion**

---

## IV. CONCLUSION

Les résultats du diagnostic archéologique indiquent que les parcelles concernées par le présent projet n'ont été que très peu investies par l'homme et ce, malgré un environnement archéologique riche. A l'exception d'une limite parcellaire ou d'un éventuel chemin de desserte de parcelles agricoles de l'Antiquité (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), délimité par deux fossés parallèles de faible module, aucun autre vestige ancien n'a été observé dans l'emprise du projet. Malgré une très grande proximité des tracés des conduites successives de l'aqueduc antique de Carhaix et plus particulièrement celle du tracé de la conduite n°2, les tranchées effectuées au plus près des limites d'emprise, et plus précisément le long de la bordure sud, se sont révélées négatives. Cette conduite suit la courbe de niveau de 148 m NGF dont le tracé ne concerne que l'extrême limite de l'angle sud de la parcelle B 38. La végétation massive et l'exiguïté de la portion concernée ne nous ont pas permis d'y effectuer une tranchée.

Autrement, les quelques rares éléments céramiques recueillis en sommet de substrat sont de facture protohistorique sans plus de précision possible.

## V. Bibliographie

**Aubry, 1999** : AUBRY (L.) – *Route Nationale 164 (Finistère), Déviation sud de Carhaix*. DFS de diagnostic archéologique. AFAN, Ministère de la Culture, SRA de Bretagne, 1999, 94 p.

**Fily et al., 2012** : FILY (M.) (Dir.), CASADEBAIG (S.), GRALL (B.) et PERENNEC (R.) – *Carhaix-Plouguer (Finistère, Bretagne) ZAC de Kergorvo-Kerconan. Nécropoles de l'âge du Bronze et occupation du Chalcolithique à l'âge du Bronze, Aqueduc, carrières et nécropoles gallo-romaines. Occupation du Moyen-âge*. Rapport de diagnostic archéologique, Quimper – Le Faou : Conseil général du Finistère, Centre départemental de l'archéologie, 2011, 98 p.

**Le Boulanger et al., 2000** : LE BOULANGER (F.) (Dir.), MAGUER (P.), NICOLAS (E.) – *Carhaix « Kergoutois » Finistère*. DFS d'évaluation archéologique. Ministère de la Culture et de la Communication, Rennes : SRA de Bretagne, 2000, 12 p.

**Le Boulanger et al., 2011** : LE BOULANGER (F.) (Dir.), LABAUNE-JEAN (F.), NICOLAS (Th.), PHILIPPE (E.) et PROVOST (A.) - *Carhaix-Plouguer, Finistère, Kergorvo. Diagnostic archéologique 2011*. Rapport final d'opération, Diagnostic archéologique, Inrap Grand Ouest, 2011, 114 p.

**Maguer et Le Boulanger., 2001** : MAGUER (P.), LE BOULANGER (F.), LABAUNE (F.) et NICOLAS (E.) – *Adduction gallo-romaine et habitat du haut Moyen Âge sur le contournement de Carhaix-Plouguer*. DFS d'archéologie préventive. Ministère de la Culture et de la Communication, Rennes, SRA de Bretagne, DDE Finistère, AFAN, 2001, 92 p.

**Nicolas et al., 2016** : NICOLAS (E.) (Dir.), COFFINEAU (E.) et LE PUIL-TEXIER (M.) – *Bretagne, Finistère, Carhaix-Plouguer, Kergorvo 2, Diagnostic archéologique*. Rapport final d'opération, Diagnostic archéologique, Inrap Grand Ouest, 2016, 56 p.

**Toron, 2013** : TORON (S.) (Dir.), DONNART (K.), GIOVANNACCI (S.), LAFORG (M.), LAMERANT (G.), LE CLEZIO (L.), LEROY (B.), SAVE (S.) et VAUGHAN-WILLIAMS (A.) – *ZAC de Kergorvo, Carhaix-Plouguer (29)*. Rapport final d'opération archéologique : fouille préventive, Eveha, 2013, 3 volumes, 332 p.

**Villey et al., 2010** : VILLEY (M.), BAMBIER (A.), BEURRIER (M.), CHANTRAINE (J.), DADET (P.), HERROUIN (Y.), MAROT (A.) ET SAGON (J.-P.) - Notice explicative, Carte géol. France (1/50000), feuille Loudéac (314), Orléans : BRGM, 112 p. Carte géologique par Thomas E., Lesimple S., Sevin B., Le Berre P. (2010).

**Zaour 2009** : ZAOUR (N.) - *Etude des résidus métallurgiques - In Roy (E.) dir., Stockage lié à des productions meunières et dépôt monétaire Osisme découverts à Laniscat (Côtes d'Armor)*. Rapport final d'opération de fouille, INRAP, SRA Bretagne, Rennes, p.416-427.

## Listing des figures

- Fig. 1** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer Kergorvo 2-1 (29). Localisation de l'opération
- Fig. 2** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer Kergorvo 2-1 (29). Localisation sur le cadastre moderne (d'après [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr))
- Fig. 3** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer Kergorvo 2-1 (29). Topographie de l'emprise du projet © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 4** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer Kergorvo 2-1 (29). Localisation du site dans son contexte géologique (d'après <http://infoterre.brgm.fr>, feuille n°277 Carhaix-Plouguer)
- Fig. 5** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). L'environnement archéologique du site (d'après <http://atlas.patrimoines.culture.fr>, IGN, Lorho Thierry) © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 6** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). L'environnement archéologique du site (suite de la figure 4) (d'après <http://atlas.patrimoines.culture.fr>, IGN, Lorho Thierry) © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 7** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). L'environnement archéologique immédiat du site. Données issues des opérations archéologiques © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 8** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Plan général du vestiges mis au jour sur fond de carte du cadastre napoléonien © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 9** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Plan général © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 10** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Coupes des fossés © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 11** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Coupe des fossés F 13-1 et F 13-2 © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 12** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Coupe des fossés F 22-1 et F 22-2 © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 13** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Sondage mécanique de la fosse F 47-1 © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 14** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Vue en plan et début du sondage mécanique du puits F 43-10 © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 15** Diagnostic archéologique de Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1 (29). Vue en plan de la section du puits F 43-10 à -3,70 m de profondeur © Serge Mentele, Inrap
- Fig. 16** Céramique attribuée entre la fin du III<sup>e</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère © Eddie Roy, Inrap





# **VI. Annexes**

n° tranchée-n° structure	prof. tranchée (m)	nature de la structure	larg. (m)	long. (m)	diam. (m)	prof. (m)	comblement de surface (L : limon ; A : argile (argileux) ; TN : terrain naturel-substrat ; TV : terrain végétal ; CB : charbon de bois ; TC : terre cuite)	datation	observations
1	0,54	Néant							1 chablis
2	0,26	Néant							
3	0,41	Néant							
4-1	0,43	Fossé	1,9				LA brun sombre humifère		
5	0,41	Néant							
6	0,44	Néant							
7-1		Indéterminé					LA brun orangé		
7-2	0,31	Indéterminé	0,62				LA brun orangé à brun sombre		
8	0,39	Néant							
9	0,38	Néant							
10	0,38	Néant							
11-1	0,41	Fossé					LA brun moyen		
12	0,5	Néant							
13-1		Fossé	0,95				LA brun moyen	Antique	entre le Ier et IVe siècles. ap. J.-C.
13-2	0,62	Fossé	0,65				LA brun moyen et 1 individu céramique antique	Antique	1 chablis et 1 tesson protohistorique sur TN
14	0,51	Néant							2 chablis
15	0,41	Néant							1 chablis
16-1	0,49	Indéterminé			0,9		Contours indistincts. LA brun orangé		
16-2		Fossé	0,4				LA brun sombre humifère		
17-1	0,52	Indéterminé			0,9		Contours indistincts. LA brun moyen à brun sombre		
18	0,52	Néant							
19-1		Fossé	0,5				LA brun sombre		
19-2	0,49	Indéterminé					limites indistinctes avec rares nodules de TC, CB et 1 tesson céramique de facture protohistorique		Apparaît à -0,40 in TV
20	0,41	Néant							
21	0,42	Néant							
22-1	0,35	Fossé	1,3				LA brun sombre avec cailloux de schiste		
22-2		Fossé	1,4				LA brun sombre avec cailloux de schiste		
23	0,51	Néant							
24-1		Fosse			0,7		LA brun moyen à brun sombre avec cailloux de schiste		
24-2		TP			0,35		LA brun moyen		
24-3	0,65	Annulé							
24-4		Fossé	0,38				LA brun sombre		
25-1		Fossé	1,2				LA brun sombre		
25-2	0,64	Fossé	0,6				LA brun sombre		
26	0,57	Néant							
27	0,41	Néant							

n° tranchée-n° structure	prof. tranchée (m)	nature de la structure	larg. (m)	long. (m)	diam. (m)	prof. (m)	comblement de surface (L : limon ; A : argile (argileux) ; TN : terrain naturel-substrat ; TV : terrain végétal ; CB : charbon de bois ; TC : terre cuite )	datation	observations
28	0,37	Néant							
29	0,37	Néant							
30	1,06	Néant							1 tesson céramique protohistorique sur TN
31-1	0,64	Fossé	0,85				LA brun sombre à brun orangé		1 élément ferreux
31-2		Fossé	0,61				LA brun sombre à brun sombre		
32-1	0,52	Localisation mobilier						Protohistoire	1 tesson céramique protohistorique sur TN
32-2		Localisation mobilier						Protohistoire	1 tesson céramique protohistorique sur TN
33	0,48	Néant							
34-1	0,33	Fossé					LA brun sombre avec cailloux de schiste		
34-2		Fossé	1,9				La brun sombre humifère avec cailloux de schiste		
35	0,26	Néant							
36	0,33	Fosse	0,8 à 1,10				LA brun moyen à brun sombre avec CB		
37	0,4	Néant							
38	0,44	Néant							
39-1	0,36	Fossé	7,2				LA brun sombre humifère avec cailloux de schiste		
39-2		Fossé	2				LA brun sombre humifère avec cailloux de schiste		2 fragments de scories de réduction
40	0,27	Néant							
41	0,44	Néant							
42	0,46	Néant							
43-1	0,27	Annulé							
43-2		Annulé							
43-3		Annulé							
43-4		Annulé							
43-5		Fosse	0,7	0,94				LA brun sombre humifère	
43-6		Fossé	0,5					LA brun sombre humifère	
43-7		Fossé	4,2					LA brun sombre humifère avec cailloux de schiste	
43-8		Annulé							
43-9		Annulé							
43-10			Puits	2,6	3,1		3,70 mini	cailloux et plaquettes de schiste compactés in LA brun moyen	
44	0,3	Néant							
45-1	0,3	Fossé	3,5				LA brun sombre humifère avec cailloux de schiste		
45-2		Fossé	3				LA brun sombre humifère avec cailloux de schiste		

n° tranchée-n° structure	prof. tranchée (m)	nature de la structure	larg. (m)	long. (m)	diam. (m)	prof. (m)	comblement de surface (L : limon ; A : argile (argileux) ; TN : terrain naturel-substrat ; TV : terrain végétal ; CB : charbon de bois ; TC : terre cuite )	datation	observations
46	0,27	Néant							
47-1	0,29	Carrière	6 mini			1,4	LA brun moyen à brun sombre avec cailloux de schiste		1 tesson de verre dans la couche du fond
48	0,4	Néant							
49	0,25	Néant							
50-1	0,7	Fossé	0,7				LA brun sombre		
50-2		Carrière ?	4				LA brun moyen à brun sombre avec cailloux de schiste		
51-1	0,64	Fossé	0,8				LA brun sombre		
52-1		Fossé	0,6				LA brun sombre		
52-2	0,26	Fossé	0,3				LA brun sombre		

Tranchées	Faits	Sondages	U.S	Fragments	Bords	Fonds	N.M.I.	Périodes
1	Sur TN			1	1		1	Protohistoire ancienne
13	2			27	3		1	Gallo-romain
14	Sur T.N			1 éclat de silex			1	Protohistoire
19	2			1			1	Protohistoire
30	Sur T.N			3			3	Protohistoire
31	1			1 métal ferreux			1	Protohistoire
32	1 (localisation)			1			1	Indéterminée
32	2 (localisation)			2			1	Protohistoire
40				2 scories				Indéterminée





Bretagne, Finistère, Carhaix-Plouguer, ZAC de Kergorvo 2-1

## DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE 2018

Chronologie  
Antiquité

Sujets et thèmes  
Fossés

Mobilier  
Céramiques

Le projet d'aménagement de la ZAC de Kergorvo 2-1 (tranche 1) sur la commune de Carhaix-Plouguer (29) a conduit le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne à prescrire un diagnostic archéologique sur l'ensemble des parcelles concernées, lesquelles totalisent une surface de 29925 m<sup>2</sup>.

Les résultats de ce diagnostic archéologique révèlent la faible présence de vestiges archéologiques. Les éléments mis au jour correspondent à un réseau fossoyé antique, une large fosse d'extraction et un probable puits de datations indéterminées. Plus ponctuellement, les quelques rares tessons céramiques recueillis sont majoritairement de facture protohistorique.

### Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon CS 67737

35 577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40 [grand-ouest@inrap.fr](mailto:grand-ouest@inrap.fr)

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)